

Balaigne

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

Deux cent quarante francs.

A. En argent, bled, vin, ou bois?

un affouage en grès bois de sapin vert.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Des biens de la Commune, à l'exception de vingt-cinq livres livrés par la bourse des pauvres, & de huit baux que donne annuellement chaque école qui fréquente les écoles & qui don le total réuni forme la pension ci dessus

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

On observe que pour l'utilité de cette Commune il seroit à désirer que cette école fut divisée en deux, vu que la quantité d'écoliers aussi différents en âge qu'en connaissances ne permet pas à l'instituteur de se consacrer ses soins selon les besoins, ce qui pourroit cependant avoir lieu si le nombre des écoliers étoit diminué. En conséquence on pourroit établir une Maîtrise d'école qui seroit chargée de l'éducation des filles ainsi que des enfants en bas âge, pendant 4 mois d'hyver.

2°. Que si les suffragants Pasteurs de Balaigne étoient chargés avec égalité de pension, ils ne pourroient plus long-temps dans la Paroisse, et éviterient ces changements si fréquents et on ne peut plus enlever à la Commune et à eux mêmes. Sur un plus long séjour, l'éducation de la jeunesse pourroit être mieux soignée, et sur vieillir avec plus de soin.

3°. Que l'instituteur reçoit un salaire proportionné à ses travaux

à Balaigne le 11. Mars 1799

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

135
N° 67

Reponses aux questions

I.

Rapports Locaux

1°. Les Clées.

- a. L'endroit portoit ci devant le nom de ville ce n'est qu'un petit Bourg.
- b. C'est une Commune proprement dite.
- c. Paroisse et Agence des Clées.
- d. District d'Orbe.
- e. Canton du Léman.

2°. Les Maisons sont toutes rassemblées dans l'endroit de l'école.

3°. La Rusville est un hameau de 8 à 10 Maisons, ne formant qu'une même Commune avec les Clées, & même que deux Maisons foraines dites les Bordellets, à quatorz lieues de distance de la Rusville. Ce hameau est aussi à l'extrémité de l'enceinte des Clées; Le Regent fait une école par jour aux enfans de ce hameau, excepté le Jeudi.

Les Clées et la Rusville ne forment proprement qu'une même école sous la direction du même Regent, elle est composée de 41 enfans, garçons et filles.

(2)

4° Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5° Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6° Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7° Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8° Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9° Durée de l'école chaque jour?

10° Les enfans font-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11° Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

4° Eloignement des écoles voisines

à celle de Brathonnieres, a 40 Minutes de l'abergement de Lignerolles de même de demi lieue

I I

I n s t r u c t i o n

5° On enseigne aux enfans de cette école à prier Dieu, à lire, à écrire, l'orthographe, le chant des psaumes, on leur fait apprendre l'abrége de l'histoire me. d'Israel, par un petit recueil de passages de l'écriture & des psaumes choisis catéchismes et quelques psaumes choisis

6° On tient l'école toute l'année

7° Les livres élémentaires en usage de l'école, sont le V. Testament ou la Bible le N. Testament, avec l'alphabet pour les petits enfans, et les livres indiqués ci-dessus

8° Les Réglemens, sont ceux qui regardent la Religion, et les bonnes Mœurs, l'amour de la Patrie, l'obéissance, aux Loix de la Patrie, le respect aux autorités qui gouvernent la patrie

9° Comme il y a 3 écoles par jour deux aux Cles et une à la Russille, chaque école peut durer environ deux heures

10° Comme l'école est composée de garçons et de filles, grands et petits, il ne faut proprement classer, mais distinguer par leur capacité

I I I

R e l a t i o n s p e r s o n n e l l e s

11° Instituteurs.

a. Jus qu'ici ça été le Bailli d'Yverdon de l'opart de ci devant Gouverneur de Bern, d'après un examen fait par le Pasteur de la paroisse, qui a proposé les deux Aspirants trouvés les plus Capables, et le Bailli a choisi

b. Le Regent actuel est des Bious hameau formant une même commune que Cabaye, et le Douc de la Vallée du Lac de Joux

c. Son Nom est Abram Joseph Rochat

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

12° Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13° Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14° Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15° Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

136

f. Il est âgé de Vingt Neuf ans.

e. Il est père de trois enfans en bas âge

f. Instituteur depuis quatre ans

g. Il a été auparavant Maître d'École à Villars l'Oron paroisse de l'Isle, dès la Il a été établi Maître d'École aux Cles ou il est actuellement depuis deux ans précédemment il travaillait en Horlogerie

h. Les autres fonctions, sont de lire la parole de Dieu à l'église, le Dimanches et fêtes de conduire le chant des psaumes, de faire une prière publique, ce jour là, après midi, et une autre prière sur le sabbat le Jeudi

12° a. En hiver l'école est fréquentée par tous les enfans, garçons et filles.

b. En été les petits enfans tant seulement la fréquentent, les grands étant occupés par leurs Parents, aux ouvrages de la Campagne; mais le Regent fait une école pour eux le Dimanche

R a p p o r t s E c o n o m i q u e s

13° a. L'école ne possède ni biens, ni fonds

b. Les biens d'école ne sont point réunis à ceux de l'église ou des pauvres.

14° - Voyez à l'article pension

15° Le Bâtiment d'école est la Maison de Commune; Le Maître d'École y a une chambre pour lui et sa famille; Une petite chambre où il fait l'école; Une petite Cave et leure pour le Regent

a. La dite Maison est vieille, et demande être réparée, ou plutôt rebâtie à neuf

c. L'instituteur n'a point de Maison à lui n'étant pas de l'endroit

d. La commune en est chargée. a. la Russille ou se fait une école par jour la commune des Cles loue une chambre d'un particulier, on se fait l'école

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

16°. Pension de l'instituteur

A. En argent 160 florins soit 64 f. soit 8 f. ou 20 florins sont payés de la Bourse des pauvres, pour les enfants pauvres 37 florins soit 6 f. par les autres enfants moyennant 77 florins soit 8 f. par revenus de la commune, dix florins par le ci devant Gouvernement pour un capital accordé pour cet objet et 15 florins pour conduire ou avoir fait de l'horloge ce qui en tout fait le 160 f.

B. En Graines & fass de graines dont la moitié en bled, l'autre moitié en melle, ou orge, Mesure d'Orbe en bois à charde ou voiture de bois pour chauffer la chambre d'école en hiver fournis par la commune, outre la chauffage comme aux autres Bourgeois ou Communiers

a, b, c, d, e, f, g, h, sur tout cela, Il n'y a à répondre que ce qui est dit ci dessus, le bled, pension

Il n'y a point de plantage d'environ un ouvrier de terrain que la commune lui donne à cultiver

De plus il a de privilège comme les autres Communiers de garder deux chèvres qu'on met paître sur les communs.

Abraham Joseph Rochat, Régent

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Rances.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

à Rances même.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la paroisse & agence de Rances.

d. District

D'Orbe

e. Canton

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Elles sont toutes ensemble en un seul Village

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Il n'y en a point

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Tout le Village est en un seul mas de maisons

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Le nombre des enfants est d'environ 90.

de Rances